

20325 - Hommarting.

An XII [24/09/1803 - 22/09/1804] - 1873

Mode de classement : Répertoire numérique détaillé du 28 juillet 2021.

20325/1 - 20325/3 Hommarting.

An XII [24/09/1803 - 22/09/1804] - 1873

20325/1

Administration générale.

1811 - 1863

Affaires générales.

Cultes : autorisation d'emploi de 1000 F en faveur de la fabrique pour l'achat de rentes sur l'Etat (1863).

Assistance publique : obligations du bureau de bienfaisance en faveur de Nicolas Froment (1818), Jean Fetter (1830), Antoine Peiffer et Marguerite Steil (1843).

Comptabilité.

Compte de l'ancien maire Jean-Baptiste Touche (1835). Autorisations d'impositions extraordinaires pour acquitter les frais d'un procès perdu en 1809 (1811), pour financer l'achat d'une pompe à incendie (1862). Mandats de paiement pour l'abonnement au Journal des communes, l'achat du Dictionnaire des formules 2e partie, le supplément de traitement de l'appariteur Jacques Froment (1846).

20325/2

Biens communaux.

An XII [24/09/1803 - 22/09/1804] - 1873

Opérations immobilières.

Achat de l'ancien presbytère et du jardin attenant (an XII, an XIII). Achat au sieur Decker d'une partie de l'ancienne maison de noviciat des soeurs de la Providence pour y établir l'école des garçons avec aliénation de deux mesures et d'une pièce de terre à Louis Thiersé, Jean Léopold et Georges Thiébaud pour financer l'acquisition (1838, 1839). Aliénation à Jean Léopold de la maison dite du Devant, provenant d'un legs fait par la demoiselle Salomé Dossmann au curé pour y loger les pauvres (1857-1862). Vente d'une parcelle de terrain à Antoine Oury pour construire une maison (1870).

Exploitation.

Copie du procès-verbal de location des biens communaux pour une durée de neuf ans (1823). Procès-verbal d'adjudication de 166 fagots et neuf stères de bois provenant du chemin allant de Réding à Guntzwiller au canton de Langst (1868). Locations des emplacements pour les jeux et danses pendant la fête patronale (1868-1873).

20325/3

Bâtiments communaux.

1846 - 1868

Équipement.

Achat d'une pompe à incendie à Antoine Marin père et fils de Sarralbe (facture à en-tête, 1862, 1863).

École.

Réparations de la maison d'école pour les deux sexes (1846).

Cimetière.

Arrêté de concession en faveur de Joséphine Touche, veuve de Charles-Narcisse Mangenot, de Gondrexange (1868).